

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

(Genève, 26-27 octobre 1989)

Lors de sa séance du 26 octobre 1989, le Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, conformément aux décisions de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a décerné la Médaille Henry Dunant et le Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité:

Médaille Henry Dunant

Feu **Michael Egabu**, Croix-Rouge ougandaise, tué le 9 janvier 1989 dans une embuscade alors qu'il se trouvait à bord d'un véhicule de la Croix-Rouge.

M. George M. Elsey, ancien Président et Président honoraire de la Croix-Rouge américaine.

Dr. Ali Fourati, Président honoraire du Croissant-Rouge tunisien.

Professeur Dr. L. Kashetra Snidvongs, ancien vice-Président exécutif de la Croix-Rouge thaïlandaise.

M. Gejza Mencer, membre du Comité fédéral de la Croix-Rouge tchécoslovaque.

M. Leon Stubbings, ancien Secrétaire général de la Croix-Rouge australienne.

Prix de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la paix et l'humanité

Créé en 1987, ce prix destiné à récompenser une Société nationale ou une personne qui a contribué de manière significative à la solidarité internationale a été attribué pour la première fois à la **Croix-Rouge libanaise**.

«Les volontaires et le personnel de la Croix-Rouge libanaise ont montré leurs qualités de courage, constance, dévouement, compassion, humanité, fidélité et détermination à œuvrer pour la paix et pour l'allègement des souffrances humaines», a déclaré M. Abou-Goura, président de la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lors de la remise du prix à M^{me} Nada Slim, représentant la Croix-Rouge libanaise.

Appel en faveur des délégués du CICR enlevés le 16 octobre 1989 au Liban

(adopté par le Conseil des Délégués, le 26 octobre 1989)

Les 144 Sociétés nationales présentes à Genève à l'occasion du Conseil des Délégués du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

expriment au CICR leur solidarité et leur soutien suite à l'enlèvement, le 6 octobre, d'Emanuel Christen et d'Elio Erriquez, délégués orthopédistes en mission à Saïda, au Liban,

rappellent la résolution adoptée à Bucarest en 1977 lors de la XXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge condamnant les prises d'otages,

considèrent que l'enlèvement de deux collaborateurs du CICR est un acte inacceptable qui bafoue le sens profond de la mission humanitaire du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge privant cruellement, au Liban, des centaines d'invalides de l'assistance médicale qui leur était prodiguée,

demandent la libération immédiate et sans condition d'Emanuel Christen et d'Elio Erriquez afin que soit ainsi rétabli le respect que requiert en tout temps et en toutes circonstances le CICR dans l'accomplissement de sa mission humanitaire, neutre et impartiale et que celle-ci puisse se poursuivre sans entrave en faveur des victimes de la guerre.
